



Bourse du Hobby's club
Dimanche 22 Février 2026
Salle de Verdun – 3 boulevard de Verdun
Saint-Quentin 02100

☞ Nous vous adressons un bulletin de participation. Si vous désirez vous inscrire : veuillez le remplir complètement et lisiblement. Envoyez-le avec votre règlement à l'adresse ci-dessous. Merci.

Si vous êtes marchand, votre RAISON SOCIALE :

N° RC _____

tél. : _____

Nom, prénom: _____

Adresse : _____

Code postal: Ville: _____

NATURE DES COLLECTIONS EXPOSEES :
.....

Cocher la case de votre choix; emplacement limité à **2** tables de 1,80 m & **3** tables de 1,20 m

Je soussigné (e), souhaite retenir :

Grande salle table de 1,80 m : [1 table 1,80 = 6 €] - [2 tables 3,60 = 10 €] _____

Petite salle table de 1,20 m:

[1 table 1,20 = 4 €] - [2 tables 2,40 = 8 €] - [3 tables 3,60 = 10 €]

totale = _____ €

Un bar avec café, thé, chocolat, boissons, vin, etc....est à votre disposition ainsi que les croque-monsieur, et sandwichs variés.

Je joins un chèque **à l'ordre du HOBBY'S CLUB** de _____ Euros

Je soussignécertifie avoir pris connaissance du présent règlement ci-joint et m'y conformer sans réserve.

A _____ le _____ Signature :

Attention changement: Adresse et nom du membre organisateur retourner à :

Mr Jean Michel Delrue 1 rue Saint Ladre 02240 Ribemont . tél n° 06 08 82 49 37

Clôture des inscriptions : 15 Février 2026 dernier délai

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Paul Marcos 197 rue de Paris 02100 Saint-Quentin n° 06 14 59 69 84

REGLEMENT DE LA BOURSE

- Les tables seront attribuées par ordre d'arrivée accompagnées du règlement (si vous désirez un emplacement particulier dos au mur, prise de courant en bout de rangée) veuillez le préciser, il en sera tenu compte dans la mesure du possible,
- Les chèques ne seront encaissés qu'après la bourse
- Toute table innocupée à 9 heures sera à la disposition des organisateurs et ne pourra donner lieu à un remboursement. Sauf excuses ou motifs valables .
- La bourse est ouverte à tous entrée gratuite
- Entrée et parkings extérieurs gratuites de 9 heures jusqu'à 17 heures
- Installation des exposants dès 7 heures
- les objets exposés ou entreposés dans le local de la bourse le sont aux seuls risques et périls de leur propriétaires . L'Association organisatrice ne pouvant être tenue responsable de dommages, préjudices etc qui pour être causés
- Dans l'intérêt d'un parfait fonctionnement de la bourse, l'Association se réserve le droit d'apporter toute modification à ce règlement. Elle se réserve aussi le droit d'exclure sans indemnisation tout participant qui troublerait le bon déroulement de la bourse.
- Les exposants devront se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur concernant affichage des prix, vente d'objets mobiliers le cas échéant.
- Les exposants sont invités à enlever emballages, papiers, gobelets, etc...à l'issue de la bourse . Un conteneur est prévu à cet effet dehorsai , ainsi que deux poubelles dans la salle, veuillez respecter le tri sélectif ,
- **IL EST INTERDIT DE STATIONNER DANS LA COUR ET TROTTOIR EXTERIEUR**
- **Après déchargement, merci de vous garer sur les parkings extérieurs en respectant les riverains et le coté de la route.**
- **1 place PMR se trouve sur le parking devant la salle de Verdun**

Pour tout problème lors des bourses prévenir le président, ou le vice président ou membres de l'organisation de la bourse

Par respect pour les visiteurs veuillez respecter les horaires de fin de la bourse .

Merci